

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Elan Orchestra

PRODUIT

Nom du produit : Elan Orchestra

Code ISIN : FR0000299026

Initiateur du produit : Rothschild & Co Asset Management

Site Internet : <https://www.am.eu.rothschildandco.com>. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33 1 40 74 40 84 ou par mail : clientserviceteam@rothschildandco.com

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Rothschild & Co Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés et Rothschild & Co Asset Management est agréée en France sous le numéro GP-17000014 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 18/03/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée

La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.

Toutefois, la SICAV sera automatiquement dissoute en cas de rachat de la totalité des actions à l'initiative des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la SICAV peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire sa prorogation ou sa dissolution anticipée ou sa liquidation.

Objectifs

Le FIA a pour objectif de gestion de maximiser la performance, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, au moyen d'une gestion dynamique, active et faite de façon discrétionnaire. L'OPC n'est pas géré en référence à un indice. La SICAV peut investir directement et/ou indirectement (via les OPC, dont OPC cotés/ETF) dans des produits de taux et/ou d'actions, et également dans des OPC (dont OPC cotés/ETF), (i) dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions, (ii) à rendement absolu et (iii) de type fonds d'investissement de droit étranger. Les investissements en OPC à rendement absolu et en fonds d'investissement de droit étranger sont respectivement limités à 50% et 10% de l'actif. L'objectif de volatilité maximum est de 10%. La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents, reposent sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasi-monopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable. Les actifs du FIA sont constitués directement et/ou indirectement (via les OPC dont cotés/ETF) de produits de taux et/ou d'actions françaises et étrangères. La SICAV peut en particulier investir dans des parts ou actions d'OPCVM ou FIA français, d'OPCVM européens relevant de la Directive européenne 2009/65/CE et/ou de fonds d'investissement de droit étranger. L'allocation stratégique entre ces différentes classes d'actifs varie en fonction des anticipations du gestionnaire et des opportunités de marché. La SICAV pourra en particulier investir dans des OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions. Elle pourra également investir, dans la limite de 50% de son actif, en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA de droit français, d'OPCVM de droit européen relevant de la Directive européenne 2009/65/CE à rendement absolu; et pourra enfin recourir à des fonds d'investissement de droit étranger dans la limite de 10% maximum de son actif. La SICAV investit selon l'allocation globale suivante : - entre 0 et 100% de son actif en actions et OPC spécialisés en actions, investissant sur les marchés des actions de tous secteurs, de toutes zones géographiques (dont pays hors OCDE, y compris émergents) et de toutes tailles de capitalisation boursière (jusqu'à 100% en petites et micro capitalisations) ; - entre 0 et 100% de son actif en produits de taux et OPC de produits de taux (dont convertibles), de toute

qualité de signature, dont 20% maximum en titres spéculatifs (dits à haut rendement) et dont 20% maximum en obligations callable et putable. La répartition dette privé/publique n'est pas déterminée à l'avance ; - entre 0 et 100% de son actif dans des OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions ; - jusqu'à 50% de son actif dans des OPC à rendement absolu français ou européens relevant de la Directive européenne 2009/65/CE ; et - jusqu'à 10% de son actif dans des fonds d'investissement de droit étranger. Dans la limite de 10% de son actif, la SICAV pourra investir dans des OPC ou fonds d'investissement qui investissent eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC. La SICAV pourra être exposée de façon directe et/ou indirecte aux pays hors OCDE, jusqu'à 100 % de son actif. De même, elle pourra être exposée de façon directe et/ou indirecte aux risques liés aux petites capitalisations jusqu'à 100% de l'actif. La SICAV pourra également être exposée de façon directe et/ou indirecte aux obligations convertibles jusqu'à 100% de son actif. Le FIA peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Le gérant interviendra sur le risque d'action, de taux et de change. Ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille (ventre de contrat à terme), et à titre d'exposition en reconstituant une exposition synthétique à des actifs (achat de contrat à terme). En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des swaps de taux, d'indices, change à terme, futures et option d'indices, de devises, marchés de taux et d'actions. L'exposition consolidée du portefeuille (via les titres, OPC, opérations du marché à terme) ne dépassera pas 100% pour chacun des risques.

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire Vendredi. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : le jour de valorisation à 16h00 auprès de CACEIS BANK. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation.

Investisseurs de détails visés

L'investisseur qui souscrit à cette SICAV souhaite s'exposer aux marchés actions, taux et stratégies à rendement absolu.

Non éligible aux US Persons.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Informations pratiques

Le dépositaire du FIA est Caceis Bank.

Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

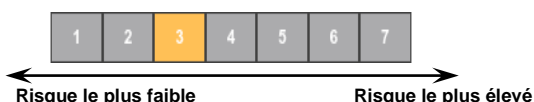
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com>

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire en investissant dans les produits de taux et d'actions, ainsi que dans des fonds de fonds alternatifs et des fonds d'investissement de droit étranger..

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- **Risque de liquidité (Alternatif)** : Les OPC alternatifs présentent une liquidité restreinte. Les rachats de parts ou d'actions d'OPC alternatifs sont souvent effectués à un rythme mensuel, trimestriel ou annuel et nécessitent des préavis en général supérieurs à 30 jours.
- **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
- **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédit avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la meilleure et la pire des performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années au minimum. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 03/2015 et 03/2020. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 06/2017 et 06/2022. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 12/2018 et 12/2023.

Période de détention recommandée : 5 ans

Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 160 €	4 300 €
	Rendement annuel moyen	-48,43 %	-15,54 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 850 €	9 790 €
	Rendement annuel moyen	-11,53 %	-0,43 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 060 €	12 740 €
	Rendement annuel moyen	0,62 %	4,96 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 390 €	14 760 €
	Rendement annuel moyen	23,92 %	8,10 %

Ce type de scénarios est calculé sur un minimum de 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy (indicateur de référence de l'OPC lorsqu'il existe) si nécessaire.

QUE SE PASSE-T-IL SI ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.

L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 €

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
-----------	---------------------------	----------------------------



Coûts totaux	538 €	1 049 €
Incidence des coûts annuels*	5,42 %	1,95 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,91 % avant déduction des coûts et de 4,96 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paieriez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	450 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,92 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	88 €
Coûts de transaction	0,01 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	1 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans justifiée principalement par une politique de gestion discrétionnaire en investissant dans les produits de taux et d'actions, ainsi que dans des fonds de fonds alternatifs et des fonds d'investissement de droit étranger

Un désinvestissement avant l'échéance est possible de façon hebdomadaire le Vendredi. La centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) a lieu le jour de la valorisation à 16h00 auprès de CACEIS BANK. Les ordres sont exécutés sur la prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 01 40 74 40 84, par courrier adressé à son Service clients au 29, avenue de Messine – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com>

L'OPC est géré selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG mais ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques au sens de l'article 6 du règlement SFDR.

La politique ESG de la société de gestion est accessible sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que (i) les coûts du contrat qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, (ii) le contact en cas de réclamation et (iii) ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.